78me année — N° 103

Jeudi 13 avril 1961
Aujourd'hui : sainte Herménégilde
Demain : saint Justin

Siè d'Edition des Journaux du Patriote, 12, Mont-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles 1.

JOURNAL QUOTIDIEN

2 Francs LE NUMERO

Tirlab. Annonces (2 lignes) 17.41.62
Abonnements : Belgique 18.11.99
France 18.60.97 et 18.60.98
Chèques Postaux Abonn. - Vente - Divers 376
Publicité 1

La publicité est reçue en nos bureaux 12, Montagne-aux-Herbes-Potagères et à La Générale Publicitaire s, 50, Boulevard Adolphe Max, à Bruxelles 1.
Adresse télégraphique : LALIBRE - Bruxelles.

Le problème financier

Des commentaires trop pessimistes qui encouragent les partisans d'une fiscalité draconienne

Dans plusieurs articles nous avons montré que M. Théo Lefèvre était conscient du plus parfait mépris à l'endroit des sentiments des citoyens. P.S.C. et P.S.B. envisagent de rendre une alliance gouvernementale avec les socialistes. Cette union serait d'une immoralité sans précédent puisque l'entrée des socialistes-chrétiens dans le ministère coïnciderait, dans une sorte, la réunion, au moins de fait, du pouvoir et de janvier contre les institutions démocratiques.

Théo Lefèvre, en bernant les électeurs et en témoignant d'un mépris pour la moralité la plus élémentaire, se considère sans doute comme une sorte de Machiavel, un super-homme d'Etat. Mais il ne suffit pas d'imiter le génie de Machiavel pour en avoir l'intelligence et les finesses. Beaucoup ont voulu jouer au Machiavel, qui se sont lourdement cassé le nez.

Le président du P.S.C. feint d'oublier les événements de décembre et de janvier, parce qu'il espère profiter avec les socialistes un gouvernement qui lui permettrait d'imposer le pays de ses mêmes actuelles, notamment en vue de une de la gestion financière de l'Etat.

C'est là encore une illusion, qui ne fait pas expériences du passé. Les nations financier les socialistes sont de détestables partenaires, car qu'ils sont démagogues et dépensiers par nature et parce que bénéfiquement de la fiscalité, entre travailleurs, à leurs yeux, l'abus de toute sagesse.

Pourquoi donc se généraient-ils à assigner à l'impôt un double but : leur procurer beaucoup d'argent qui leur permette de se montrer généreux en gratifiant le monde ouvrier. Ensuite mettre l'industrie privée en position difficile, de racon. à Dobbiper à céder en jouer la place à l'Etat.

Sans doute, il serait prématuré de porter un jugement définitif sur le programme du futur gouvernement de M. Théo Lefèvre réussi dans sa tentative, mais le bilan qu'en ressort dès les premières discussions qui ont lieu dans ces différentes sphères ne pas encourageantes. Les représentants du P.S.B. ont d'emblée fait de très sérieuses réserves au sujet de la politique financière. Par ailleurs, nous apprenons qu'ils semble non moins à mettre de l'ordre dans les milieux du P.S.C. qui semblent les dispositions inamovibles avec un doigt chirurgicale.

Il semblerait exclusivement l'impôt qu'on compte demander aux Belges restant à payer.

M. Théo Lefèvre, dont les conditions économiques et financières sont plutôt sérieuses, n'a pas mis les éléments interlocuteurs au pied du mur. Il semble qu'il soit décidé, dans un premier temps, à mettre plutôt dans le même cens qu'eux. Voilà qui promet bien des plaisir.

* * *

Déjà le gouvernement Eyskens avait éprouvé de grandes difficultés à faire accepter les 6.000 millions d'impôts que comportait le budget initial, pour compléter le tour le tir final que les communes ont dû autoriser à donner et qui pourrait atteindre quelque 4 milliards.

Finalement, il n'a pas osé aller bou'au bout de son projet, plus que l'arrêté royal augmentant la taxe de transmission n'a pas été publié. Mais voici qu'on sonne, non seulement à appliquer cette augmentation de la taxe de transmission et à utiliser donc toutes les possibilités fiscales, qui n'ont pas encore, encore à établir d'autres impôts et cela tout de suite.

Parmi les suppléments de dépenses envisagés par les socialistes, il y a, non seulement des dépenses sociales, mais aussi de nouvelles dépenses publiques envers les communes. La loi unique a décidé d'augmenter la faculté des communes d'établir des impôts à leur profit. Du contrepartie (partielle) elle a mis à leur disposition un milliard de subvention qui leur était précédemment versé par le Trésor. Or, les socialistes, coordinant leurs efforts, ne rendre ce milliard.

Ce n'est rien qu'en ne connaît la situation véritable des communes. D'après les déclarations de M. Moltz, président du Crédit communal de Belgique, la situation des finances communales est bonne, et il ne fait abstraction des quelques grandes villes pour lesquelles un problème spécial se pose, l'exercice 1959 s'est terminé en boni.

Les communes sont donc parfaitement à même de supporter la diminution de la subvention du Trésor, et ce n'est pas point que la loi unique en leur accordant un pouvoir de taxation de 4 milliards, a commis une erreur fondamentale.

Par ailleurs la loi unique comportait des mesures d'économie : Si on laisse faire les collectivités, ces mesures, encore que partielles, timides et totalement insuffisantes, seront abandonnées et l'on ne parlera plus que d'impôts.

* * *

Mais voici que les apôtres de la fiscalité viennent de recevoir un coup inattendu : M. F. de Staercke, administrateur-délégué de la « Fédération des Industries Belges », qui, avec les circonlocutions habituelles, et des recommandations d'économie auxquelles il n'a pas trop l'air de croire, adhère au gouvernement sur augmentations des impôts.

Le propos de M. de Staercke est alarmant. S'il était parfaitement sincère et objectif, on pourrait dire qu'il constitue un signe de détresse. Hélas ! l'auteur témoigne d'une certaine désuvolture et grocede à des simplifications abusives. Dès lors, son intervention est pour le moins étrange de la part d'un homme qui représente une association dont les membres seront tout particulièrement visés par les nouveaux impôts.

Le propos de M. de Staercke, en parlant du budget qui doit rétablir l'équilibre historique et rétablir, et 10 milliards pour le seul premier trimestre de 1961 ; cette « inquiétude » attient ainsi en moyenne 20 p. c. du budget global ; d'après le président de la F.I.B., 50 p. c. de cette « inquiétude » ne proviennent des dépenses de consommation et non d'équipement. De surcroît, et toujours d'après M. de Staercke, les déficits annuels de 27 milliards (déficit de cette année) seraient en 1961 ni on extrapole les 10 milliards du 1er trimestre) sont couverts de l'inconvénient, surtout du côté de l'Etat, l'intérêt inférieur et surtout extérieure. La dette flottante extérieure s'est accrue de 3 milliards de 1958, de 5 milliards en 1959, de 10 milliards en 1960 et de 4 milliards durant les premiers mois de 1961.

Que faut-il donc penser de cette démonstration ? Sans doute les déficits des années antérieures sont ils excessifs, mais ils ont été gonflés par des événements accidentels comme ceux du Congo Bien avant les événements le milliard du Congo nous a coûté des sommes considérables, qui ne sont trées (ne par une augmentation de la dette publique. Cette somme d'autres dépensent de nos dépenses a perdu une grande partie de son influence.

Par ailleurs, on ne peut porter en compte d'autres facteurs temporaires, comme la question charbonnière, qui a continué à peser sur les finances du pays, comme aussi sur son économie.

(Voir suite en deuxième page).

La dette allemande aux États-Unis

LE GOUVERNEMENT DE BONN DECIDE D'EN REMBOURSER UNE PARTIE IMPORTANTE

Le gouvernement fédéral allemand a décidé, mardi, de procéder au remboursement immédiat de 587 millions de dollars (29.350 millions de F B). Ce dette a contractées après-guerre vis-à-vis des Etats-Unis pour aider ce pays à équilibrer sa balance des paiements.

A la suite de ce remboursement, la dette allemande envers les Etats-Unis se réduit de quelque 1.000 millions de dollars (10 milliards de F B). (A.P.)

270 METRES D'ALTITUDE !

Ce document historique pris en 1909, lors d'un meeting aérien à Willrijk, près d'Anvers, montre le pilote Rougier sur un avion du type « Voisin », qui était officiellement le record du monde de vol en hauteur avec 270 m d'altitude.

Le tour du globe en 89 minutes

Un astronaute soviétique envoyé dans l'espace est ramené sain et sauf sur terre

La cabine contenant le commandant Gagarine a parcouru le trajet entre 175 et 302 km d'altitude

Beaucoup de gens se posaient depuis deux jours la question : « Un Soviétique a-t-il été envoyé dans l'espace ? »

Nul ne pouvait donner de réponse satisfaisante.

L'alerte à Moscou demeurait sérieuse ; « Attendez encore » répondait-on dans les officines de l'information, aux journalistes occidentaux et étrangers, que des interrogations prématurées avaient mis en état d'agitation.

L'exploit, s'il n'avait pas eu lieu, était sensationnel.

Les responsables de l'information étaient mobilisés en permanence. Une telle mise en scène ne pouvait demeurer sans objet...

Mardi, nous avons pu communiqué britannique « Daily Worker » : « Il apparaît que le Kremlin avait envoyé un homme dans l'espace et il était revenu vivant en sol. Il Moscou cependant, on refusait de confirmer la nouvelle. Indirectement, cependant, on laissait « fuite » suivant un plan établi, pour tenir le monde en haleine.

On ne sait. Enfin, tous ces silences, ces démentis, ces démentis suite.

Et mercredi matin, l'agence Tass annonçait dès 8 h du matin (heure belge) le début de « l'exploit spatial ». De départ d'Moscou en quart d'heure, la radio-tint en haleine le public du monde entier suite de l'extraordinaire opération.

* * *

Les Soviétiques ont donc réussi l'exploit historique de ramener sur terre, vivant, un homme envoyé dans l'espace. Ils ont, en outre, l'intérêt de l'espace et mort de l'atterrissage ne sont pas mentionnés. Ils Russes occidentaux, a-t-il été seulement précisé.

L'astronaute Gagarine a fait une fois le tour de la Terre en l'espace de moins d'une heure et demie.

« Je me sens bien », avait-il annoncé par radio, tandis qu'il se trouvait à bord de la cabine. Tournant à une vitesse fantastique entre 175 et 302 km d'altitude.

Voici le communiqué de l'agence Tass : « Le premier homme interstellaire du premier homme dans l'espace.

« Le 12 avril, un total spatial a été lancé sur orbite autour de la terre, le premier navire « cosmique » spoutnik « Orient » (Vostok) avec un homme à bord.

« Le pilote astronaute du vaisseau « cosmique » est un citoyen de l'U.R.S.S., le pilote major Gagarine Youri Alexeïevitch.

« Le départ de la fusée « cosmique » à plusieurs étages s'est effectué normalement et après le développement de la première vitesse cosmique et la séparation du dernier étage de la fusée porteuse, le vaisseau cosmique Spoutnik-Orient s'est mis à tourner autour de la Terre.

D'après des données préliminaires, la période de rotation du vaisseau Spoutnik autour de la Terre est de 89,1 minutes. L'éloignement minimum de la surface de la terre (périgée) est de 175 km et l'éloignement maximum (apogée) est de 302 km. L'angle d'inclinaison sur le plan de l'Equateur est de 65 degrés 4 minutes.

Le poids du vaisseau Spoutnik avec le pilote est de 4.725 kg sans le poids du dernier étage de la fusée porteuse.

Une liaison radio dans les deux sens a été établie et se maintient avec l'astronaute Gagarine. Les fréquences des émetteurs à ondes courtes sont 9.019 megahertz et 20.006 megahertz et dans la bande des ondes, ultra-courtes 143.625 megahertz.

L'observation de l'état physique de l'astronaute s'effectue avec l'aide du système radio télémétrique spécialement à cet effet.

Le pilote Gagarine a supporté de façon satisfaisante la période de passage du vaisseau Spoutnik-Orient « (Vostok) sur l'orbite et actuellement il se sent bien. Les systèmes qui garantissent les conditions nécessaires vitales dans la cabine du vaisseau Spoutnik fonctionnent normalement.

Le vol du vaisseau Spoutnik-Orient « avec à bord un astronaute Gagarine se poursuit.

Il a ajouté que le premier astronaute avait appris avant son vol spatial à se servir de tous les instruments à bord du vaisseau qui le transportait et qu'il pouvait « mettre faire de petites réparations si cela s'avérait nécessaire ».

Le savant paraissait très fier de l'exploit de son compatriote. Il a affirmé qu'aucun autre homme n'avait été envoyé dans l'espace avant lui et que c'était bien la première tentative de ce genre.

Le film du voyage

Voici les principaux moments du vol de l'homme de l'espace :

7 h 58 (heure belge) : l'agence Tass annonce que pour la première fois un homme a été lancé dans l'espace.

8 h 41 : L'agence Tass annonce que Gagarine, survolant l'Amérique du Sud, a signalé à 7 h 22 : « Le vol se poursuit normalement. Je me sens bien. »

8 h 49 : Radio-Moscou signale que Gagarine, survolant l'Afrique à dit à 8 h 15 : « Je supporte bien l'absence de pesanteur. »

9 h 12 : Radio-Moscou annonce qu'à 8 h 25 le système de freinage du vaisseau spatial a été mis en action et que Gagarine a commencé à descendre vers un lieu déterminé à l'avance en Union soviétique.

Le vaisseau spatial a touché terre à 8 h 55 (heure belge). Gagarine déclare : « Faites savoir au parti et au gouvernement que j'ai terminé mon vol. Mon sentiment de bien-être. Aucune blessure ni contusions ».

Gagarine, la vedette

La télévision soviétique a diffusé un portrait du commandant Youri Alexeïevitch Gagarine, le premier homme à avoir accompli un voyage dans l'espace à bord d'une fusée, et à être revenu sain et sauf sur terre.

Gagarine a eu 27 ans le mois dernier. Il est marié à Valentina Gagarina, 26 ans, qui a également suivi des cours de parachutisme et est diplômée de l'école de médecine d'Orenburg. Ils ont deux filles, Galina, âgée de deux ans, et Yoyoun qui vient d'avoir un mois.

(Voir suite en troisième page)

Le nouveau secrétaire général de l'O.T.A.N.

M. Dirik Stikker, représentant permanent de la Hollande au Conseil de l'O.T.A.N., vient d'être nommé au poste de secrétaire général. Il y remplace M. Spaak.

Un message de Fidel Castro au président Quadros ?

Le directeur du journal cubain « Revolucion » à M. Mesa, qui vient arrivé lundi soir, à Brasilia, a été immédiatement reçu par le président Quadros, après avoir déclaré au chef du protocole de la présidence qu'il était porteur d'un « très important message du président Fidel Castro au président du Brésil ». Le secret le plus absolu a été gardé sur l'entretien du président Quadros et le poste de secrétaire plus de quarante minutes. (A.F.P.)

Les négociateurs aborderont jeudi le problème du renforcement de l'autorité de l'Etat

LA SITUATION POLITIQUE

" A vue de nez, les propositions sociales-chrétiennes et socialistes sont assez inconciliables" avoue M. Théo Lefèvre

Les parlementaires P.S.C. wallons s'inquiètent...

La journée de mercredi n'a pas été particulièrement faste pour le formateur. Les négociations, qui ont pris toute la journée, n'ont pas permis d'avancer sérieusement sur les propositions débattues tandis que les négociateurs, répondant l'ordre des travaux prévu, ont mis à profit la solution du délicat problème des activités des grèves, où subsistent des risques sérieux d'accrochage, de l'aveu même de M. Théo Lefèvre.

Enfin, les parlementaires socialiste-chrétiens wallons se sont réunis et ont manifesté une mauvaise humeur évidente, inédite, que les élus F.S.C. flamands, poussés par la wormerbère de la Volksunie, ont affirmé dans les couloirs qu'ils redoutaient à « trahison » du formateur.

Un climat qui se gâte

Le climat, qu'était social-chrétien, se gâte visiblement. Le « comité de vigilance » flamand, avec MM. Van den Daele, Verroken et De Boodt, demeure toujours une garde fidèle au Parlement et raidit ses positions.

A ces en crème, la répartition des portefeuilles devrait se faire suivant une stricte représentation proportionnelle au sein du P.S.C., de telle sorte que les ministres flamands seraient très largement majoritaires. Encore faut-il que ces Excellences soient vraiment flamandes et non d'un Nord simplement géographique. On assure que M. Théo Lefèvre serait décidé à passer outre à ces exigences en dit tant que à ne pas accorder le moindre portefeuille aux trois sénateurs cités plus haut.

Sur un plan plus général, les points flamands estimaient que le compromis politique de Charleroi devrait dépassé. Il faudrait être plus précis pour l'agglomération bruxelloise. Pour le reste, une politique de nominations très rigoureuse devrait être observée dans les services publics. A leur opinion, il conviendrait de ne nommer, à partir d'un certain grade, que des fonctionnaires flamands tant qu'une rigoureuse proportion — c'est-à-dire une majorité néerlandaise — ne serait pas atteinte.

...Si les Flamands les plus exigeants paraissent n'accorder qu'une attention toute relative aux séquelles des grèves, les parlementaires socialeux-chrétiens wallons, qui se sont réunis mercredi en un dîner-débat sous l'égide du Mouvement des provinces wallonnes, ont exprimé de vives réserves à propos d'une coalition P.S.C.-P.S.B. Certains d'entre eux ont déclaré qu'ils lui refuseraient la confiance. Tous ont précisé en tant cas que les négociateurs, sociaux-chrétiens ne pouvaient rien céder sur ce qui concerne les mesures à prendre en vue de renforcer la défense de l'Etat et la liberté du travail.

L'impression dès lors est que les difficultés tendent à s'accentuer, si la bourse n'est pas bouclée jeudi soir, les chances du formateur pourraient être largement compromises.

Les séquelles des grèves

Précisément, M. Théo Lefèvre parviendra-t-il à trouver l'adoption, vendredi, en ce qui concerne les séquelles des grèves.

Le formateur a lui-même déclaré mercredi soir qu'à vue de nez, les propositions sociales chrétiennes et socialistes étaient assez inconciliables « en ce domaine, mercredi après-midi, le bruit a cours que le tarchon brûlait au sein du comité des négociateurs et que les ministres ne parvenaient pas à trouver le fond qui les séparait.

Il apparaît en tout cas que M. Théo Lefèvre est convaincu qu'il doit obtenir, avant chez des ministres, l'autre de quel il risque l'éclatement du P.S.C. Mais les stratèges catholiques sont aussi bien convaincus qu'ils ne peuvent se permettre trop longtemps « vis-à-vis du P.S.C. sans risquer de provoquer un accident grave. Ils pensent que le temps extraordinaire, qui doit analyser le programme gouvernemental.

(Voir suite en deuxième page.)

IL Y A EU BEAUCOUP D'EICHMANN

IV. - "Le règlement définitif de la question juive"

Le 20 janvier 1942, le chef de la Police de Sûreté et du Service de Sûreté chargé du règlement définitif de la question juive », Heydrich, réunit un certain nombre de hauts fonctionnaires dans les bureaux de la Commission Internationale de la Police Criminelle à Berlin, Am Grosen Wannsee, N. 56/58. La raison de cette réunion : organiser systématiquement l'affaire. Des frictions étaient apparues entre le service central du Service de Sûreté et le ministère des Affaires étrangères — entre Heydrich et Ribbentrop. Aux yeux du premier, le ministère des Affaires étrangères du Reich, secondé par ses spécialistes des questions juives, Luther et Radmacher, avait pris trop d'indépendance, il avait littéralement brouillé le jeu des SS. Il fallait mettre fin à cela.

Participaient notamment à la conférence les lieutenants dirigeants SS et de la Police, le chef de la Gestapo Müller, Eichmann, plusieurs autres officiers supérieurs du SD ainsi que les représentants des ministères intéressés.

Le procès-verbal de la conférence, qui a été conservé, témoigne manigré la sécheresse de la langue bureaucratique que les nazis employaient même pour traiter de crimes inouïs les plus hais — qu'à partir du 20 janvier 1942 les juifs d'Europe étaient complètement perdus.

Heydrich rappela d'abord la mission spéciale dont il était chargé et souligna que le but de la réunion était de « clarifier les questions de principe ». Il dit : « La direction du règlement définitif de la question juive est actuellement entre les mains du Reichführer SS et Chef de la Police allemande Himmler, ceci pour tous les territoires occupés. Il a été fait allusion au rapport sur « la lutte menée actuellement à présent contre l'ennemi juif », sur « le refoulement des Juifs des divers territoires habités par les Allemands » ainsi que sur

(Voir suite en cinquième page).

Albert WUCHER.

Un édifice juridique solide

(De notre envoyé spécial)

Dans sa loge de verre, Eichmann était, mercredi matin, plus sombre que la veille. Il a la grippe et cela se renorgue.

Le procureur général Hausner a poursuivi la lente construction de son édifice juridique. Ceux qui se trouvent, pour, sous le coup des objections formulées par le défenseur d'Eichmann relativement à l'incompétence du tribunal de Jérusalem se trouvent contraints à corriger leur impression. Plutôt, le procureur s'attaque au barrage dressé, la veille, par Me Servatius entre son client et le tribunal israélien.

A la manière d'un maçon besogneux, il dépose sans hâte, comme autant de briques, sous le banc des juges, des documents, des références, des traités, des photocopies des conventions extrêmes des profondeurs des bibliothèques. Il lui faut démontrer que le principe du crime contre l'humanité s'est, depuis la dernière guerre, inscrit dans la pensée juridique des nations civilisées. Il lui faut démontrer que l'Etat d'Israël est fondé à traduire Eichmann devant un tribunal israélien et que, en Israël, Israël ne crée rui pouvoir.

On avait oublié qu'un homme considérable de pays ont promulgué, après 1945, des lois rétroactives leur permettant de châtier les coupables de crimes commis pendant la guerre et de traduire des criminels étrangers devant leurs tribunaux nationaux, en vertu du principe, le caractère est permanent, ont été promulguées en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en France, en Belgique, en Autriche, au Canada, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie, etc.

En Grande-Bretagne, le promoteur de cette législation, est un juriste qui justement fut autrefois procureur auprès du tribunal militaire britannique à Jérusalem. « Ne soumettons-pas ce bon homme compagnie », suggérait malicieusement le procureur, en faisant référence au tribunal. Il donna d'ailleurs lecture d'une loi danoise d'après laquelle le pays dont on dit que la loi israélienne est la copie conforme, Israël n'a donc, en cette matière, pullulement inové. Toutefois, le législateur israélien, dans son interprétation du crime contre l'humanité, a accordé une place particulière au peuple juif. En somme, il a fait un crime particulier de crime commis contre les Juifs. Pourquoi ? Parce que, dit le procureur, si des crimes furent commis par les nazis contre d'autres peuples, nul peuple, de fait, comme le peuple juif, livré en hommes à la monstrueuse philosophie hitlérienne.

Hitler combattit par les armes bien des Nations. Mais ce qu'il médita et réalisa partiellement, c'est l'extermination totale du peuple juif. Il n'est qu'un peuple, qu'un homme, nommé Hitler, voulut biologiquement anéantir. C'est un fait historique et le peuple d'Israël avait le droit d'en inscrire le caractère exceptionnel dans la loi qui permettrait à un peu le pouvoir de juger les criminels nazis, et particulièrement l'homme qui fut l'agent principal de cette entreprise de génocide.

Rob. D.

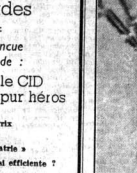

56 pages 6 F

La Reine au milieu des malades

L'histoire vaincue par la légende :

A l'écran, le CID restera un pur héros

Jack Brabham remporte le IIe Grand Prix de Bruxelles

La Reine, reçoit des « Enfants de la Patrie »

Pourquoi la science soviétique est-elle si efficiente ?

Une religieuse belge à l'honneur aux Philippines

Un très grand spectacle : les Quatre Fils Aymon

Le Juif Errant à Ypres

La marquise de Lescure et ses Chouans (II)

Et les rubriques habituelles :

Roman — Mode — Humour — Théâtre — Vie musicale — T.V. — Mots Croisés — Cours en Images — Actualités.

Envoi de numéro par poste moyennant versement de la somme de 5 F.

Les caves de l'ancien immeuble de la Communauté juive, à Berlin, ayant été transformées en prison. Chaque pièce de ce sinistre sous-sol était devenue une cellule fermée par une porte d'acier.

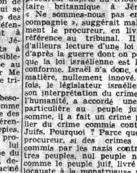

Les policiers examinent des piles de livres, pièces à conviction.